

Choisy le roi, le 2 juillet 2014

Monsieur Laurent DIEZ  
Secrétaire Général

à

Monsieur Benoit HAMON  
Ministre de l'Éducation Nationale, de  
l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS CEDEX 07

**Nos réf. :** LD/AF n°221/2014

**Objet :** Examen professionnel pour le corps des ingénieurs de recherche hors classe

Monsieur le Ministre,

Le SNPTES vient de prendre connaissance du Rapport du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe (IGR-HC) de la session 2013.

Ce rapport, publié tardivement, nous apporte quelques réponses au coup de colère que nous avons exprimé, par courrier, à votre prédécesseur, lors des résultats de la session 2013 (49 admis sur 77 possibilités !).

Bien que le SNPTES soit fortement attaché au principe de l'indépendance des jurys de la fonction publique, nous nous interrogeons sur plusieurs points de ce rapport.

Ainsi, le rapport précise que le jury se pose « la question de l'intérêt de maintenir le caractère annuel de l'examen ». Pour le SNPTES, cette préconisation ne réglerait rien au problème de fond qui est le manque de candidats (128 présents) par rapport à la population éligible (1108).

En d'autres termes, pour le SNPTES, il convient essentiellement de s'interroger sur le fait que seuls un peu plus de 10% des collègues IGR remplissant les conditions pour se présenter à cet examen professionnel s'y présentent (manque de publicité dans les établissements, peur des établissements face aux « surcoûts budgétaires », peur irrationnelle de l'examen, etc.).

Le SNPTES rejette ensuite l'idée d'un examen tous les deux ans. Cela ne réglerait rien au problème exposé et cela apparaîtrait, de fait, comme une régression propre à un corps qui n'a bénéficié d'aucune avancée positive depuis son origine (1985).

**Snptes**

Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques  
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture

18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Fax : 01 48 84 11 10  
Courriel : [secretariat@snptes.org](mailto:secretariat@snptes.org) - Site web : <http://www.snptes.fr>

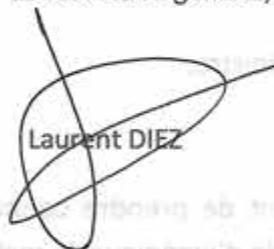
La volonté  
de négocier,  
la force  
de s'opposer!

Le SnpTES propose donc d'introduire deux voies possibles d'avancement au grade d'IGR-HC : celle actuelle de l'inscription au tableau d'avancement établi au vu des résultats de l'examen professionnel serait complétée par celle, proposée par le SnpTES, d'une inscription au tableau d'avancement « classique » sur proposition des présidents, directeurs ou responsables d'établissement, après avis de la commission paritaire d'établissement (lorsqu'elle existe) puis de celui de la commission administrative paritaire nationale des IGR.

Enfin, nous souhaitons que ce point soit mis à l'ordre du jour du programme de travail ouvert par le protocole signé entre le ministère et le SnpTES le 17 février 2014. Une réflexion plus large sur l'utilisation du tableau d'avancement dans les différents corps de notre secteur serait d'ailleurs souhaitable.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute reconnaissance.

Le Secrétaire général,



Laurent DIEZ